

# Des aides financières pour permettre aux ménages de moderniser leur matériel de chauffage

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, les ménages peuvent bénéficier des « EcoPrimes » pour l'installation d'une chaudière fioul HPE (Haute Performance Energétique) ou d'une PAC hybride fioul (Pompe à chaleur) neuve. Une opération lancée par l'association AIDEE, qui a pour but d'aider les ménages à moderniser leur équipement de chauffage.

AIDEE a mobilisé pour cette opération 12 fabricants de matériels regroupant ainsi les marques : ATLANTIC, AUER, BOSCH, CHAPPEE, DAIKIN, DE DIETRICH, DOMUSA TEKNIK, OERTLI, PERGE, VAILLANT, VIESSMANN et WOLF. Ces industriels se sont engagés dans le dispositif et participent financièrement à l'opération.

**Quels sont les montants des primes versées ?**

## EcoPrimes chaudière fioul HPE :

Le montant des EcoPrimes varie selon les revenus du ménage et s'élève jusqu'à 900 € TTC (cf. tableau ci-dessous).

« EcoPrimes » chaudières fioul HPE	« EcoPrimes » SANS condition de ressources en € TTC	« EcoPrimes Super Bonus » (*1) SOUS conditions de ressources en € TTC
Prime AIDEE	350 €	700 €
Prime Fabricant	200 €	200 €
<b>TOTAL (*2)</b>	<b>550 € (*2)</b>	<b>900 € (*2)</b>

## EcoPrimes PAC hybride fioul :

Le montant des EcoPrimes varie selon la surface chauffée et les revenus du ménage et s'élève jusqu'à 1 500 € TTC (cf. tableau ci-dessous).

« EcoPrimes » PAC hybride fioul	« EcoPrimes » SANS condition de ressources en € TTC		« EcoPrimes Super Bonus » (*1) SOUS conditions de ressources en € TTC	
	Surface chauffée du logement ≤ 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du logement > 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du logement ≤ 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du logement > 130 m <sup>2</sup>
Prime AIDEE	500 €	700 €	1 000 €	1 200 €
Prime Fabricant	300 €	300 €	300 €	300 €
<b>TOTAL (*2)</b>	<b>800 € (*2)</b>	<b>1 000 € (*2)</b>	<b>1 300 € (*2)</b>	<b>1 500 € (*2)</b>

(\*1) L'EcoPrimes « Super Bonus » est réservée aux ménages considérés en situation de « Grande précarité énergétique » au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie – Modalités et plafonds de ressources sur [www.aidee.fr](http://www.aidee.fr)  
 (\*2) Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE.

Pour bénéficier des EcoPrimes : rendez vous sur le site [www.aidee.fr](http://www.aidee.fr), téléchargez et signez l'offre EcoPrimes Aidee 2018 correspondant à votre matériel avant d'accepter votre devis.

## Qu'est-ce que le système PAC hybride fioul ?

La PAC hybride fioul est particulièrement adaptée à la rénovation de maisons individuelles. Elle regroupe, sous un même habillage, les avantages d'une PAC (Pompe à chaleur) et d'une chaudière fioul. Ce système « bi-énergie » profite ainsi de la puissance de la chaudière fioul lors de la saison froide et de l'économie procurée par la PAC exploitant l'énergie de l'air extérieur.

Ce « mixte énergétique » répond aux problèmes économiques, écologiques et de confort des particuliers.

**Contact** : AIDEE – Tél : 01 56 33 91 39 – [aidee@aidee.fr](mailto:aidee@aidee.fr) - [www.aidee.fr](http://www.aidee.fr)

L'Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique (AIDEE) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2006 et déclarée auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire, en qualité de délégataire dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). AIDEE (anciennement Écofioul) est la structure collective de référence pour la gestion des certificats d'économies d'énergie.